L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 15 au 16 mai, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 21 h. 24 à 6 h. 10.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

FERMEZ LA PORTE

Une remorque de bicyclette valant mille francs avait été déposée dans le couloir de l'habitation de M. Emile Desmettre, 31 ans, fabricant de brosses, 16, rue de la Gare. Cette voiturette plut certainement à un filou qui la subtilisa. Plainte au 1er arrondissement a été suivie d'une enquête par la sûreté.

MAISON DES TRAMWAYS
SAMEDI à 7 heures 30
Un film de mouvement, d'action et d'aventures émotionnantes
CONGO-EXPRESS
2.505

Secours suisse aux enfants

La Mairie nous communique :

L'Œuvre du Secours Suisse aux enfants dont on connaît la générosité, vient d'instituer un service de parrainage en faveur des enfants âgés de moins de 5 ans, victimes de la guerre à un titre quelconque (père prisonnier, tué, etc...), qui par leur âge ne peuvent profiter d'un séjour en Suisse.

Ce parrainage constitue l'attribution de secours en nature, argent, vêtements et surtout produits alimentaires, en particulier lait sec ou concentré.

Les demandes sont reçues à la Mairie, 1er Direction, porte 16.

Se munir du livret de famille et d'une photographie de l'enfant.

ALCAZAR Rue de Tourcoing ROUBAIX
Sam. 7 h. 30. Dim. 2 h. 30, 5 h. 15, 8 h
MADAME SANS-GÊNE
Lundi 3 h. 30, 7 h. 30 — Act
2302

Une conférence horticole et ménagère

La conférence horticole et ménagère fixée au dimanche aura lieu exceptionnellement dimanche 17 mai à 10 h. dans la salle de l'Hippodrome de Roubaix.

M. Depuydt parlera sur le binage, sarclage et les soins généraux.

Mme Mouneaux donnera un aperçu sur l'apprentissage des jeunes et parlera du concours referendum.

ROUBAISIENS, penaez aux prisonniers

Le moyen de faire une bonne action s'offre à vous, vous qui avez le bonheur d'être en famille, pensez à ceux qui sont séparés, envoyez-nous vos lots pour la grande tombola en faveur des familles de prisonniers que nous organisons à l'occasion de la fête des Mères. La Famille du Prisonnier, 8, rue du Château, Roubaix.

ALLAITEMENT MATERNEL ET ALLAITEMENT DE LA FAMILLE
Assistance aux femmes en couches

Le paiement des allocations et primes aura lieu au Bureau de bienfaisance, demain samedi, 16 mai, de 9 à 10 heures.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Samedi 18 mai, de 10 à 11 h. séance de vaccinations gratuites au service d'hygiène, rue de Cassel, 45, square Wibaux.

Sociétés et Comités

FANFARE DELATTRE. — Vendredi 15 mai, répétition générale à 19 h. 15.

AMICALE DES EMPLOYES DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING. — Dimanche 17 mai, de 9 h. 30 à midi, permanence mensuelle au siège social à Roubaix, 126, rue de la gare et au siège de Tourcoing, 1, avenue Gustave Dron (Café des Sports). A l'ordre du jour : Paiement des allocations maladies ; intervention chirurgicale ; Hospitalisation. Prime de natalité, etc. Inscription des nouveaux membres. Versement des cotisations mensuelles ; Paiement de la mensualité retraite. Les prestations des assurances sociales de la caisse 31 seront à la disposition des ayants-droit.

Le paiement des primes pour les communions solennelles aura lieu au cours de cette réunion.

La Commission administrative rappelle à ses adhérents ayant des dossiers maladie, dont le délai est expiré de bien vouloir se présenter aux différents siègeet pour le règlement définitif.

Le Secrétaire trésorier sera à la disposition des membres pour tous renseignements au siège social à Roubaix.

SOCIETES SPORTIVES

Académie des Sports de Roubaix. — Ce vendredi 15, de 17 h. à 20 h., entraînement et leçons spéciales pour ceux qui boxent dimanche prochain à Houplines, le 24 à Roubaix et le 31 mai, à Mouscron. Dimanche réunion au siège à 12 h. 15. Départ par le train de 12 h. 38.

ETAT CIVIL

Naissances. — Lucette Ledoux, Boulevard de Reims, 2, cour Doutrelligne, 9. — Alfred Maurau, rue de Tourcoing, 38.

Décès. — Clémentine Vion, 83 ans, Avenue Alfred Motte, 281. — Julienne Gekiere, veuve Bouw, 83 ans, Boulevard de Strasbourg, 20.

WASQUEHAL

La soirée de gala au profit de nos prisonniers a obtenu un vif succès

La première des deux soirées de gala, organisée hier jeudi de l'Ascension à la salle des fêtes de la rue Delerue, a obtenu un éclatant succès qui fait honneur aux dévoués organisateurs et aux membres du Comité local d'entr'aide aux prisonniers au profit ‌des œuvres duquel ce gala était organisé.

Après une brillante ouverture par le groupement symphonique, la fête commença par la représentation de la magnifique pièce en 3 actes : « Notre-Dame de la Mouise », interprétée de magnifique façon par la Troupe théâtrale de la Section Dramatique du Cercle de la rue Delerue.

Les intermèdes très amusants furent assurés par divers artistes de talent.

Signalons enfin le beau succès remporté par les duettistes M. Dally et Mlle Delbaere, qui obtinrent les faveurs du public.

M. Détailleur, maire et président du Comité d'entr'aide, profita d'un entr'acte pour remercier le public d'avoir répondu si nombreux à l'appel du Comité organisateur et félicita les divers acteurs et artistes qui prêtèrent leur concours et assurèrent le succès de cette soirée de bienfaisance pour nos prisonniers.

Rappelons pour terminer que le secours gala au profit de la même œuvre aura lieu dimanche 17 mai, à 17 heures, dans la même salle et que les derniers billets sont en vente au café Dupréelle, place Fenelon, où l'on peut faire numéroter ses places.

Les permis de circulation des camions et camionnettes doivent être renouvelés. — Suivant les instructions préfectorales les détenteurs de permis de circulation pour véhicules utilitaires (camionnettes, camions et tracteurs) portant la mention « Valable jusqu'à nouvel ordre » sont invités à présenter une demande de renouvellement de permis de circuler.

Des formules sont tenues à la disposition des intéressés à la Mairie, 5e guichet.

A la maternité. — Ce samedi de 14 à 18 h., des consultations prénatales seront données à la maternité municipale, place Fénelon.

Etat civil. — Naissance : Daniel Desbiens, rue des Chalets, 15.

Décès : Robert Corbet, 34 ans, rue Delerue, 18.

CROIX

La remise de la Croix de l'Enseignement à deux institutrices

Le dimanche 17 mai, à 18 h., dans la vaste salle du Ciné Jeanne d'Arc, se déroulera une magnifique fête en l'honneur de Mlles Louise Dubois directrice, et R. Catteau, institutrice de l'école St-Vincent de Paul, rue Kléber prolongée, à qui le Cardinal Liénart vient d'accorder la Croix de l'Enseignement Libre.

Tout un programme a été mis sur pied par les élèves de l'école, heureuse de profiter de cette occasion pour dire à leurs chères maîtresses leur reconnaissance ; les anciennes élèves participeront à cette séance dont on dit déjà tant de bien.

LES COLIS AUX PRISONNIERS

En raison du grand nombre de familles qui n'ont pu toucher les 11e et 12e colis, faute d'étiquettes, une distribution aura lieu lundi 16 mai, aux heures habituelles, au local du ravitaillement, 156, rue J. Jaurès. Prière de se munir de la carte officielle du Comité d'entr'aide départemental et des emballages nécessaires.

Union des familles nombreuses. — Nos adherents ont appris par la Presse qu'un grand concours-referendum est organisé par le Comité d'apprentissage de Roubaix-Tourcoing. Le Comité, soucieux de mettre les membres de l'U. N. F. de Croix au courant de cette très importante question qui intéresse toutes nos familles, organise une prochaine réunion de documentation à ce sujet. Il est du devoir de tous les chefs de famille d'y assister et nous comptons qu'ils viendront nombreux entendre l'exposé de cette question par un orateur qualifié.

Nous rappelons que ce concours-referendum est doté de nombreux prix en espèces et en nature, pour plus de 20.000 francs, et est à la portée de tous, puisqu'une question subsidiaire vient départager les chances. De plus, un certain nombre de lots sera tiré au sort entre les membres de la section qui nous auront retourné rempli le questionnaire qui va leur être distribué ces jours-ci. Le jour et le lieu de la réunion seront indiqués dans quelques jours.

WATTRELOS

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

SECTEUR N° 3
ECOLE DE LA BAILLERIE, RUE DE LA BAILLERIE

19 Mai. — 8 h. à 11 h. 45 : Rues Ed. Vaillant, J. Jaurès 67-91 ; Cont. Saint-Lizvin 3-33 et rangée Pollet ; sentier Delbart ; rue Duquesnoy, quartier Fauvarque.

13 h. à 16 h. 30 : Rue Mouscron 2-174 et rangée Dupire ; rues Aoustout (pairs), J. Guesde 3-315, 296-310, Hollin.

20 Mai. — 8 h. à 11 h. 45 : R. J. Guesde 6-214, Baillerie (imp.) ; sentier des Hauts, rues des Jardins, Vallon 2-68, 1-65 ; H. Lefebvre (impairs) ; Neuve (impairs) ; Bouteillerie 1-51 et 101 multiples.

13 h. à 18 h. 30 : Rue Château d'Or, Carr. Dumont, Carr. Potteau, Cont. Saint-Liévin (pairs), Maisons Desmettre, Fauvarque, Delsoutre, rue J. Jaurès 92-160, Carr. Dufaye.

21 Mai. — 8 h. à 11 h. 45 : Rues Vallon, Baillerie et extrémité, H. Lefebvre (pairs), de Leers (impairs) depuis la Maternité jusqu'au Cimetière ; Beau-Chêne, Maternité (pairs).

13 h. à 16 h. 30 : Rues des Fossés, Carette, L. Loucheur, des Pollus, Sq. des Platanes, rue Beau Saite.

22 Mai. — 6 h. à 11 h. 45 : Quartier du Nouveau-Monde, rues du Nouveau-Riche, de la Carluyère, Mérie, Beau Lieu, Cont. Eglise, rues de l'Enfer, Baillerie (pairs).

13 h. à 16 h. 30 : Rues du Plouys, de la Bourde, de Leers 200-309, du Paradis, Racine.

23 Mai. — 8 h. à 11 h. 45 : Rues J. Guesde (partie mitoyenne 322-460), Leruste, Martelatte, Bouteillerie (pairs en entier et impairs entre la rue Leruste et la rue Gauquier), quartier Delmarre.

13 h. à 16 h. 30 : Rue Estaimpuis, rangées Narcisse et Briet, rues Malgré Tout, Gauquier.

BAISIEUX

Respectez les champs. — M. le Maire informe ses administrés qu'il est absolument interdit de traverser les champs ensemencés, en dehors des sentiers existant depuis plusieurs années. Il leur rappelle que si ses instructions ne sont pas respectées il sera dans la pénible obligation de faire dresser des procès-verbaux.

Avis aux cultivateurs. — Les cultivateurs qui ont du bétail à faire écarronner doivent le déclarer à la Mairie pour le 18 mai dernier délai.

A PROPOS D'EXTENSION TERRITORIALE

Les Conseils Municipaux d'Hem et de Lys ont rejeté la requête de la commune de Lannoy

A HEM

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jules Delesalle, maire.

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LANNOY

Lecture est donnée d'un rapport du maire de Lannoy, adressé à M. le Maréchal Pétain, le 3 novembre 1941, rapport ayant pour objet d'obtenir la cession au profit de Lannoy d'une partie des territoires de Lys et d'Hem.

M. le Maire expose à l'assemblée que la ville de Lannoy désire s'annexer en ce qui concerne Hem une centaine d'hectares de terrain, trois usines, trois châteaux, deux brasseries, deux fermes, deux cent deux maisons et six cent quarante-six habitants.

Que les motifs invoqués par le maire de Lannoy sont les suivants : 1. Le cimetière de Lannoy est sur Hem. Les voies d'accès font constamment l'objet de récriminations et litiges entre Lannoy et ses voisines. Cette affirmation semble un peu exagérée. Il n'existe dans les archives de la mairie d'Hem aucun dossier ayant trait à ces prétendus récriminations et litiges ; d'autre part, la municipalité actuelle est en fonction depuis 13 ans et n'a jamais été saisie d'un litige quelconque.

2. Au point de vue scolaire : Il y a 160 enfants des deux sexes à Lannoy. Les écoles y compris l'école St-Charles sur Hem ont un effectif de 39 élèves. Ceci n'est pas particulier à Lannoy. Les enfants du Clivron (quartier d'Hem) fréquentent les écoles de Toufflers. Beaucoup d'enfants d'Hem (Trois Baudets) fréquentent les écoles de Roubaix. Par contre, les enfants d'Annappes (au-dessus du pont d'Hempont) viennent à l'école à Hem. C'est surtout le cours supérieur que fréquentent les enfants d'Hem.

3. Au point de vue administratif : Avec le développement des services municipaux, les locaux deviennent trop petits et la municipalité se trouvera bientôt dans cette situation paradoxale: transporter la mairie sur le territoire d'une autre commune ou tout le moins, faire construire une annexe extra-muros. Lannoy, malgré ses 1.500 habitants possède le plus bel et le plus spacieux Hôtel de Ville du Canton.

4. Hygiène: création d'une piscine et de bains-douches. — Il y a longtemps que Lannoy a l'intention de créer un établissement de bains-douches. Ce n'est pas à cause d'un manque de terrain qu'elle ne l'a pas fait, mais bien plutôt la dépense qui a fait hésiter la municipalité. Rue du Château par exemple, l'emplacement de l'usine démolie est tout désigné pour recevoir un établissement de bains-douches et même une piscine. Les ouvriers sont logés dans de petites maisons sans jardin, privées d'air et de lumière. Croyez-vous que l'annexion d'une partie d'Hem donnera de l'air et de la lumière à ces maisons sans jardin ?

Pourquoi en 1934, Lannoy n'a-t-elle pas accepté la proposition qui lui était faite d'acheter la propriété Motte-Bossut qu'on lui offrait pour un prix modique ? Les Lannoyens auraient profité d'un beau parc et la ville aurait pu y construire une piscine et des bains-douches.

5. Conséquence budgétaire. — Les conséquences budgétaires auraient une répercussion heureuse pour les communes de Lys et Hem par la diminution des frais de tous ordres et particulièrement de la voirie.

C'est une vérité de la Palisse que la commune d'Hem sera déchargée des frais de voirie en ce qui concerne les routes de la partie qui serait annexée. Mais ce que le rapport omet d'ajouter c'est la perte des ressources du fait de l'annexion. En résumé, Lannoy veut nous enlever 100.000 francs de recettes contre 10.000 francs de dépenses.

Après cet exposé le Maire propose à l'assemblée le rejet pur et simple de la demande du maire de Lannoy. Il ajoute que ce projet d'annexion est une histoire ancienne qui a fait beaucoup de bruit entre 1864 et 1870. Projet qui n'a d'ailleurs pas été pris au sérieux par les autorités supérieures. Il ajoute encore que si ce projet était accepté, le centre civique de Lannoy serait situé à une extrémité de la commune. Que d'autre part, Hem doit construire une nouvelle mairie et un terrain de sport au centre de la commune. On serait donc obligé de choisir un autre emplacement, ce qui retarderait l'exécution de ce projet.

Le Conseil, après avoir entendu les observations de plusieurs conseillers adopte le rapport du maire et rejette à l'unanimité le projet d'annexion d'une partie du territoire d'Hem au profit de Lannoy.

Vote d'un emprunt. — En vue de la construction d'un Hôtel de Ville à l'angle des rues J. Guesde et de La Vallée, le Conseil vote un emprunt de 115.000 francs pour l'achat d'un terrain de 32 ares. L'emprunt relatif à la construction des bâtiments sera voté dès que le Conseil sera saisi des plans et devis que prépare actuellement M. Delplanque, architecte communal.

Assurance. — Une loi en date du 9 novembre 1941 rend la commune civilement responsable des accidents subis par les maires, adjoints, conseillers municipaux, dans l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil décide pour se conformer à la loi précitée de souscrire une assurance pour une prime annuelle de 1.250 francs.

A LYS

Au cours de la réunion qu'il a tenu, sous la présidence de M. Adolphe Lorthiolr, maire, le Conseil municipal a rejeté la demande de la Ville de Lannoy, tendant à obtenir de l'autorité supérieure le rattachement d'une partie des territoires des communes de Lys et d'Hem.

Voici la teneur du raoport qui a été approuvé à l'unanimité :

Les commissions prennent acte de la demande mais regrettent que l'administration lannoyenne n'ait pas cru devoir consulter préalablement les communes intéressées et saisir de la question l'autorité de tutelle. Aucune réunion publique n'a eu lieu avant cette transmission.

En conséquence, les commissions municipales déclarent que la demande de appelle les remarques suivantes :

Le territoire de Lannoy qui forme presque un rectangle est limité sur trois côtés par Lys-lez-Lannoy. Il ne semble pas que sa population ait beaucoup variée depuis de nombreuses années et la diminution constatée serait dus uniquement à la dénatalité.

Au point de vue du développement industriel dans notre région, les usines ont trouvé une expansion normale non à Lannoy mais à Lys et à Hem. Nous trouvons en effet, pour Lys depuis trente ans l'installation d'usines dont le siège social n'a jamais été à Lannoy.

Il est inexact que les fonctionnaires ne peuvent se caser à Lannoy puisque les receveur des postes, percenteur, notaire, receveur d'enregistrement, receveur des contributions indirectes, greffier de paix et leur personnel ont tous leurs bureaux et habitations sur le territoire de cette ville.

En ce qui concerne la station du chemin de fer de la ligne de Somain à Tourcoing qui ne touche en aucun point au territoire de Lannoy, les raisons qui firent qu'exceptionnellement l'on s'est écarté de la régie ordinaire et que l'on n'a pas donné à la gare le nom de la commune sur le territoire de laquelle la station est située furent que Lannoy était chef-lieu de canton et possédait alors un bureau de poste. Il serait plus équitable que la gare soit dénommée Lys-Lannoy au lieu de Lannoy-Lys en raison du développement considérable de notre commune.

Au point de vue scolaire, l'effectif scolaire est très restreint à Lannoy, le chiffre donné de 396 élèves représente l'effectif total des cours primaires et complémentaires et englobe également le nombre d'enfants qui fréquentent l'école privée située sur Hem (externat St-Charles). Il est commun que des enfants des quartiers plus rapprochés fréquentent une école voisine, le fait ne représente à Lys aussi et particulièrement dans les écoles maternelles où de jeunes enfants des villes voisines y sont inscrits (Roubaix par exemple). Les enfants des quartiers de la rue de Lannoy peuvent utiliser une rue récemment mise en état, munie de bons trottoirs et éclairée l'hiver qui est plus convenable aussi au point de vue sécurité que les artères qui mènent aux écoles du chef-lieu de canton.

Au point de vue administratif. — L'administration lannoyenne se déclare dans l'impossibilité d'étendre ses services municipaux. Cette administration possède comme Hôtel de Ville, le plus bel immeuble du canton.

La commune de Lys s'étonne que Lannoy se plaigne de l'exiguïté de son territoire alors qu'il y a environ 20 ans elle avait la possibilité d'acquérir dans d'excellentes conditions plusieurs hectares non bâties situés en bordure de son territoire et qui lui aurait permis d'implanter toutes les installations qu'elle aurait voulu.

D'après le plan établi par l'administration de Lannoy, le territoire dont elle demande le rattachement serait limité par les rues Jules Guesde et de Lannoy, route Nationale N. 352, depuis le passage à niveau 152, de Lys, jusque Lannoy et par le chemin départemental N. 206 jusqu'au Bon Poète puis ensuite par le Chemin départemental N. 8, soit un parcours de 3 kilomètres. La partie du territoire sur Lys est entièrement bâtie, elle comprend près de 400 maisons, des usines et compte environ 1.200 habitants. Elle possède différents immeubles de rapports, on y compte 13 rues en bon état, un réseau d'éclairage au gaz et à l'électricité, un réseau d'eau potable et la ville s'impose chaque année 37 centimes additionnels pour couvrir les annuités de l'emprunt contracté à cet effet. Elle supporte en plus les charges du syndicat. Le réseau d'eau est intercommunal entre Leers, Hem, Lys, il a été établi aux frais de ses communes.

La voie d'accès au cimetière dénommée rue Lys, rue de Metz est pratiquée, elle est tout à fait défectueuse dans la partie mitoyenne entre Lannoy et Hem où l'entretien n'incombe pas à Lys. Le mémoire fait ressortir les difficultés qui se seraient produites pour l'entretien de la partie mitoyenne avec Hem et Lys. Il serait peut-être intéressant de connaître d'où provenaient les difficultés et en particulier d'examiner les dépenses de travaux de viabilité effectués par la commune de Lannoy depuis la guerre de 1914. Le registre des délibérations de notre ville ne mentionne aucune trace de litige à ce sujet, etc.

CONCLUSION

La commune de Lys nul a une existence légale depuis 1789 ne peut accepter les propositions de l'administration lannoyenne, considérant que les arguments présentés ne sont pas justifiés; Considérant que d'une enquête sommaire près des habitants il résulte que le projet présenté ne semble obtenir aucun accueil favorable,

Attendu que la demande formulée n'est qu'une répétition de prétections déjà déposées en 1838 et 1867 que les dites demandes ont fait l'objet d'enquête et de discussions repoussant les demandes de Lannoy.

Attendu que l'annexion demandée réserait considérablement les intérêts de notre laborieuse commune qui poursuit chaque jour son programme d'embellissement et d'extension, qu'elle supprimerait une importante source de revenus qui peut être chiffrée au quart des recettes ordinaires communales et laisserait une lourde charge pour le reste des habitants car la vitalité du centre civique serait gravement compromise.

Qu'il serait inadmissible qu'au moment où les autorités françaises font de louables efforts pour l'unité nationale qu'une discorde vienne troubler l'autonomie de nos deux communes et apporter une perturbation dans le développement normal de notre cité.

Que les 400 Lysois absents de notre ville, retenus en captivité ou loin de leurs foyers jugeraient très sévèrement nos actes si le Conseil municipal ne repoussait pas cette demande et ne protestait pas avec la dernière énergie contre les prétentions injustifiées de l'administration de Lannoy.

Après lecture de ce rapport, le Conseil a décidé à l'unanimité, le rejet de la requête de la Ville de Lannoy.

QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée avait précédemment procédé à l'examen des questions suivantes :

Le règlement du cimetière a été modifié, notamment en ce qui concerne le tarif des concessions, les droits d'ouverture des fosses, d'exhumation, la redevance pour le caveau d'attente, etc... qui subissent des hausses sensibles.

— L'assemblée s'est rangée à l'avis du maire qui proposait d'introduire dans le règlement une clause spéficiant qu'aucune concession ne pourra plus être accordée avant le décès des personnes pour lesquelles elle est demandée. Cette modification entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil vote un crédit de 3.000 francs pour la réfection du Calvaire situé face à l'allée centrale du cimetière et qui avait été endommagé en mai 1940.

En vue de l'organisation de la fête des mères une commission est constituée avec la participation de MM. Charles Gouble, délégué local du Secours National ; Alphonse Dubois représentant les familles nombreuses ; Louis Wagnon, représentant la « Famille du Prisonnier » et les membres de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Le directeur du patronage Saint-Augustin, de Lannoy avait demandé à l'administration municipale d'envisager la possibilité de mettre, à certains jours à la disposition des enfants du patronage, le terrain de sports de la rue du Colisée.

Le Conseil a estimé ne pouvoir prendre cette demande en considération étant donné que le terrain est déjà journellement occupé par les élèves des écoles de Lys et qu'il le sera beaucoup plus encore lors des prochaines vacances.

Enfin une subvention exceptionnelle de 1.500 francs est votée en faveur du sous-chef de la musique municipale chargé des cours de solfège et des répétitions.

HALLUIN

AMICALE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Le dimanche 10 mai, à 11 h., à la salle des mariages de la Mairie, s'est tenue une réunion privée sous la présidence effective de M. Herno, délégué de l'Union régionale des amicales de prisonniers de guerre. Cette réunion avait pour but la composition du Comité de l'Amicale halluinoise de prisonniers de guerre. M. Gaston Petit, maire d'Halluin, accompagné de son adjoint M. Wauquet, avait bien voulu honorer de sa présence cette première réunion.

M. le Maire, dans une délicate allocution, se dit heureux de pouvoir saluer M. Herno et les prisonniers libérés d'Halluin qui se dévouent sans compter au service de leurs camarades en captivité et de leurs familles ; il souhaite à la nouvelle amicale une vitalité digne d'Halluin et l'assure de toute sa sympathie. Les prisonniers trouveront en lui un défenseur et un ami.

M. Herno prend la parole pour expliquer ce que sont en réalité tous les organismes qui s'occupent de prisonniers ; il parle de l'esprit prisonnier qui doit animer toutes ces œuvres. Il donne ensuite des directives pour la bonne marche de l'amicale, ces directives émanant du Maréchal Pétain lui-même, dont on connaît toute la paternelle affection pour nos chers prisonniers.

M. Herno établit alors la liste des membres du Comité de l'amicale halluinoise de prisonniers de guerre.

Secrétaire général responsable : Vandeborre Paul ; secrétaire adjoint : Nuyttens Marcel ; trésorier: Maes Etienne ; Commissaire délégué à la Famille du prisonnier : Sion S. ; Commissaire délégué au Comité d'entr'aide : Tack Georges; Commissaire chargé de l'organisation des jeux et fêtes : Lannoy Albert ; Commissaire chargé des réunions : Tomme Maurice.

Après quelques mots de remerciements du M. Vandeborre et un échange de vues, la réunion est levée et les membres du comité se séparent en affirmant qu'ils travailleront pour le plus grand bien du pays et de leurs camarades.

A la Caisse d'épargne. — Ce samedi après-midi, à la mairie, séance pour les versements et remboursements, de 14 à 15 h. 30.

Coin de Terre Halluinois. — La société des jardins ouvriers « Le Coin de Terre Halluinois » tient à la disposition de ses sociétaires diverses variétés de semences. Pour se les procurer, s'adresser à la permanence, rue Gustave-Deametire. Les variétés et leur prix correspondant sont affichés au même local.

A la perception. — Ce samedi, les bureaux de la perception, 41, rue du Midi, seront fermés à midi.

Les bons de pantoufles. — La distribution des bons de pantoufles et espadrilles aura lieu au service du ravitaillement, lundi et mardi prochains, de 10 h. à 11 h. 30 et de 16 h. à 17 h. 30.

Les familles qui ont bénéficié dernièrement du bons ne doivent pas se présenter.

Se munir de la carte d'habillement de chacun des membres de la famille.

A l'Etat Civil. — Au cours du mois d'avril dernier, il a été enregistré à l'Etat Civil : 14 naissances, 10 décès et 18 mariages. D'autre part, quatre Halluinois sont décédés dans des localités voisines.

Etat Civil. — Décès. — Ernest Mabieu, 78 ans, docteur en médecine, 60, rue de Lille.

RONCQ

Section de Roncq-Centre du Coin de Terre. — Demain soir samedi 16 mai, au local, cercle de la rue du Docteur-Gallisot, aura lieu une distribution de plantes de choux, de 14 à 17 h. Tous les bénéficiaires d'un jardin ouvrier pourront se présenter.

UN COLIS POUR LES PRISONNIERS

Le Comité local d'entr'aide aux prisonniers procédera à la distribution d'un colis, samedi 18 mai, au Café de la Tête d'Or, aux heures habituelles.

Ce colis sera composé de deux paquets de cigarettes, un paquet de tabac, un paquet de biscuits nantais, deux barres de pain d'épice, un paquet de biscuits Philbée ou biscuits Saint-Michel, une boîte de confiture ou deux plaques de chocolat.

Les personnes ayant effectué des achats au moyen de bons remis lors de la dernière distribution, apporteront les objets achetés pour les joindre au colis.

Les bons non utilisés devront être rendus ce jour-là au Comité.

Etat Civil. — Publication. — Ernest Desloovère, tisserand et Anne-Marie Vandeperre, cafetière.

Décès. — Céline Chombeau, 72 ans, 27, rue Destombes ; Emile Buyse, 72 ans, 10, rue des Pollus.

BOUSBECQUE

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires, pour la première quinzaine de mai, aura lieu au bureau de postes, le samedi 18 mai, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.

Caisse d'épargne. — Il n'y aura pas de séance de Caisse d'épargne ce dimanche 17 mai.

Etat civil. — Naissances. — Catrice Thérèse, rue de Menin, 4. — Flipo Brigitte, rue de Wervicq, 97. — Ramaut Gérard, rue des Processions, 25 ter. — Bricout Bernard, rue Saint-Joseph, 8.

Publication. — Goudezeune Gustave, ouvrier papetier, et Lécluse Andrée, ouvrière de filature.

MARCQ-EN-BARŒUL

DES CHAUSSURES SANS... BON

Hier, à 17 h., les jeunes D... A., 14 ans 1/2, demeurant chez ses parents, à Lille, a été surpris au moment où il tentait de sortir, dissimulée dans sa musette, une paire de souliers d'homme, de l'usine où il travaille.

Ce jeune homme a reconnu en avoir dérobé quatre autres paires qui ont été retrouvées à son domicile et restituées au plaignant. La famille de ce garçon se composant du père, de la mère et de 11 enfants, il a été laissé en liberté et invité à se tenir à la disposition de la Justice.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires de la première quinzaine de mai, au lieu samedi 16 mai, de 9 à 11 h., à la mairie, salle A, dans l'ordre habituel.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

Le ravitaillement en pommes de terre

On sait qu'à partir du mois de juillet, les contrats de l'an dernier seront expirés et que tous les consommateurs pourront prétendre à être ravitaillés en pommes de terre par l'entremise de détaillants sur la récolte de 1942. Voici comment se feront à Mouscron les nouvelles instructions :

Les commerçants détaillants en pommes de terre sont invités à apposer dès à présent leur cachet sur les nouvelles cartes de ravitaillement de leurs clients dans la case réservée à cet effet. Quant au consommateur, une fois sa carte cachetée, il devra se présenter dans le courant de la semaine du 18 au vendredi 22 courant, au bureau de la rue du Val, dans l'ordre et l'horaire habituels, pour la distribution des timbres ordinaires.

Un bidon de lait disparaît. — M. Henri Wille, fermier, au lieudit « Bois Fiehaux », a constaté la disparition d'un bidon de lait. Il a déposé plainte.

Les cartes de charbon. — Les personnes ayant sollicité des cartes de charbon pour le mois de juin sont informées qu'elles peuvent les retirer au Bureau de ravitaillement de la rue du Val.

MENIN

UN GARÇONNET EST TUÉ PAR UN CAMION-AUTO

Le petit M... Steelant, 7 ans, demeurant chez ses parents, hameau « Posthoorn », à Menin, a été renversé par un camion-auto, près du « Café Rebry », rue de Courtrai, à Menin. L'enfant fut pris sous la remorque du véhicule appartenant à une laiterie de Heule et resta inanimé sur la route.

Le petit garçon fut transporté dans le café du coureur Rebry, où il est décédé quelques instants après. Une enquête est ouverte par la gendarmerie et le parquet a été avisé.

UNE VOLEUSE EST DÉCOUVERTE

Mme Valentine Dehaens, épicière, demeurant rue Pont-aux-Anes, à Menin, se trouvait à l'étage de sa maison lorsqu'elle fut avertie par son garçon que quelqu'un venait d'entrer. Son fils aperçut alors, à travers les glaces que la ellente enlevait, des rayons, des pièces de savon et de la confiture. La police ouvrit une enquête. L'auteur du vol est une nommée M..., 56 ans, habitant avenue Guido-Gezelle, qui a passé des aveux.

DISTRIBUTION DE CHOUCROUTE

Les habitants possédant une carte de Secours d'Hiver peuvent obtenir de la choueroute sana bon. Cette choucrouta sera distribuée chaqua après-midi, en la salle Majestic, rue Royale, à Menin.

Acte de probité. — Mme Julia Catry, demeurant 36, rue du Canal, à Lauwe, a trouvé, dans la rue Royale, à Menin, un portefeuille contenant une forte somma d'argent. Elle s'est empressée d'en faire la déclaration au bureau du police.

Secours d'Hiver. — Les collectes faites en ville ont rapporté la somme de 4.756 frs.

Vol d'un moteur. — Des inconnus ont dérobé, nuitamment, sur le chantier de construction, 101, rue d'Ypres, à Menin, un moteur électrique, au préjudice de M. Gustave Blieck, demeurant rue Guido-Gezelle. La gendarmerie enquête.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.56), sont ouverts au public tous les jours de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 16 heures.

UNE SOMME DE 6.257 FR. 50 PROVENANT DE LA VENTE DE PLANTS, REMISE AU BUREAU DE BIENFAISANCE

On sait que, grâce à l'initiative de M. Marescaux, député-maire, un grand nombre de plants divers provenant de la culture de la ville, a été vendu aux jardiniers, qui ont apprécié à leur juste valeur les efforts faits en leur faveur. C'est ainsi que, durant la semaine écoulée, il a été procédé à la vente de 20.000 plants de poireaux qui furent, on s'en doute, les bienvenus.

Ainsi que nous l'avons annoncé, et pour répondre au désir de M. Marescaux, qui, en toutes circonstances, ne cesse de faire appel à la générosité de nos concitoyens en faveur des déshérités de la vie, le produit de cette vente a été remis au bureau de bienfaisance, dont l'action généreuse enverra les malheureux ne cesse de s'amplifier.

C'est une somme de 6.257 fr. 50 qui a ainsi été remise à cet organisme et dont pourront bénéficier de nombreux infortunés parmi ceux que compte notre ville.

L'organisation des Colonies de vacances pour les Pupilles de la Nation

L'Office départemental des Pupilles de la Nation prend actuellement des dispositions en vue de l'organisation des Colonies de Vacances en 1942. A partir du mois de juillet, un certain nombre de Pupilles pourront être envoyés au Préventorium de Trélon.

L'admission sera prononcée par l'Office sur la demande des parents ; toutefois, ne pourront bénéficier d'un séjour en colonie de vacances que les enfants âgés de 7 à 14 ans, filles et garçons, débiles mais non malades, et pour lesquels un séjour au grand air est particulièrement indiqué. Il est recommandé, dans les cas particuliers, de joindre un certificat médical du médecin traitant qui constituera toujours une indication pour la Commission chargée du choix des enfants.

Les parents des Pupilles des sections cantonales de Tourcoing, comprenant les communes de Linselles, Roncq, Halluin, Neuville-en-Ferrain, Bondues, Mouvaux et Marcq-en-Barœul, sont priés de faire parvenir, d'urgence, leur demande au Secrétariat des Pupilles de la Nation, Mairie de Tourcoing, Bureau des Ecoles.

Secours Suisse aux enfants victimes de la guerre

Le Maire signale à ses concitoyens que le Comité de Secours Suisse aux Enfants victimes de la guerre, qui après avoir recueilli et hébergé pendant un certain temps une cinquantaine de petits tourquennois, âgés de 5 à 13 ans, a décidé d'étendre ses bienfaits aux plus jeunes, qui ne pouvant bénéficier d'un séjour en Suisse, n'en sont pas moins l'objet de sa sollicitude.

Des secours en nature leur seront attribués : argent, vêtements, produits alimentaires et en particulier lait sec ou concentré.

Le parrainage du Secours Suisse est accordé aux enfants victimes de la guerre : réfugiés, parents disparus, père tué ou disparu, père prisonnier, victimes civiles, etc...

Les demandes sont reçues, chaque jour, sauf le samedi après-midi, de 9 h. à 12 h. et de 14 à 17 h., à la Mairie de Tourcoing, Bureau des Ecoles ; se munir du livret de famille et d'une photo de l'enfant.

Le paiement des soupes populaires

Les personnes en possession de cartes de soupe de couleur chamois et portant les numéros allant de 2.000 à 12.000, munies de tickets réglementaires dont l'effet expire le 23 mai (c'est-à-dire avec la 34a semaine de ladite carte) devront se présenter dans l'ordre et après pour effectuer le versement de 15 francs afférent à la quinzaine du 25 mai au 6 juin 1942 :

Le lundi 18 mai, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 17 heures, à l'école de filles de la rue du Dragon, 33bis, les cartes chamois ayant comme centres de distribution les écoles des rues du Beau Séjour, 2, de la Blanche Porte, 4, du Fl